



DÉCISION N° 000 817 /26/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/ du 12 AOUT 2026
portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°00000080/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 30 juin 2026 pour le renforcement de la ligne électrique
monophasée en triphasée du Groupement FOMOPEA, arrondissement de Fokoue, département de la
Menoua, région de l'Ouest en procédure d'urgence.

Financement : Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité, (FDSE) Exercice 2026.

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2019 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;

Vu les décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code De Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les Marchés Publics ;

Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Considérant l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°00000080/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 30 juin 2026 ;

Considérant le procès-verbal N°0000074/L/MINEE/2026 du 04 aout 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;

Considérant le Communiqué portant publication du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°00000080/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 30 juin 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après cité est déclaré attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres suscité, le soumissionnaire ci-après désigné :

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
MODESAR INTERNATIONAL COMPANY LTD	244 518 977	05 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP (pour Information) ;
- CIPM/MINEE (pour Information) ;
- ARMP pour Publication au JMP ;
- ARCHIVES/CHRONO.



Signature
Gaston Essomba Gaston